

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2010

sous la présidence de M. Francis WOLF

Présents : M. AMMANN Joseph - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. BIETH Alain (procuration à M. Wolf) - Mme HEITZ Christine (procuration à Mme Schneider)

Absent : M. SCHERER Maurice

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le Maire rappelle que c'est une réunion exceptionnelle.

A la demande de M. Fleck, le Maire précise que la réunion de ce jour a été annoncée lors de la précédente séance du Conseil Municipal. La réunion de la Commission PLU élargie a eu lieu le 27 mai 2010 à 18h30.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 juin 2010

Concernant le point n°1, aucune remarque n'est formulée.

Le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 08 juin 2010.

*Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 08 juin 2010 par 14 voix POUR,
et 4 ABSTENTIONS : Mme G. Lausecker, Mme S. Harter, Mme B. Mathern, M. A. Fleck*

2. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme de Mommenheim

M. Alain Bieth entre en séance à 18h55

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle la délibération du 26 avril 2004 décidant de la création du PLU.

Il précise qu'en novembre 2007, le Conseil Municipal avait décidé de suspendre l'élaboration du PLU du fait des élections municipales de mars 2008.

En 2008, les études ont repris. Les difficultés rencontrées par la suite sont dues aux organismes chargés de conseiller les élus dans l'élaboration du PLU. L'intégration de la Plate-forme Départementale d'Activités dans le PLU et les changements d'interlocuteurs ont été un frein certain.

Le Maire rappelle la dernière réunion de la Commission PLU élargie du 27 mai 2010 à 18h30.

Il présente le planning des prochaines étapes dans l'élaboration du PLU. Il donne lecture du tableau récapitulatif des observations et des demandes contenues dans le bilan de la concertation.

Il présente les dernières modifications demandées lors de la réunion de la commission PLU du 27 mai 2010.

A la demande de M. Fleck, le Maire précise que les zones réservées aux bassins de rétention ont été définies et inscrites sur le plan. (Cf. : exemplaire remis à chaque élu)

Concernant les remarques de M. Fleck sur le réseau d'assainissement (sous-dimensionnement et présence de coudes), le Maire rappelle que cela n'a pas eu d'impact sur les inondations du mois de juin 2010.

Le Maire rappelle qu'il y a à la fois un problème de dimension du réseau d'assainissement, d'eaux claires arrivant en trop grand volume à la station d'épuration, d'absence de bassins de rétention en amont de la commune et d'encombrement des ruisseaux.

Mme Kapps insiste sur l'état des ruisseaux qui doivent être entretenus afin de limiter les dégâts lors de fortes pluies.

M. Gwiss rappelle les inondations du 1^{er} mai 1998.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-9, L.123-13, R. 123-18 et L.300-2 ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006 ;

VU le plan d'occupation des sols approuvé le 12/08/1996 et modifié le 14/02/2000, le 12/11/2001 et le 11/07/2005 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 26/04/2004 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, précisant les objectifs de la commune et définissant les modalités de la concertation ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12/03/2007 approuvant la révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU les débats sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en dates du 11/04/2005 et du 27/02/2006 ;

VU le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Entendu l'exposé du Maire :

- qui présente au conseil municipal le bilan de la concertation joint en annexe à la présente délibération ;
- qui rappelle les motifs de cette révision, explique les nouveaux choix faits ;
- qui présente au conseil municipal le projet du Plan Local d'Urbanisme révisé à arrêter ;

Considérant que :

le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et à celles qui ont demandé à être consultées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

► **ARRETE** le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente ;

► **DIT QUE :**

Le dossier complet du projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à :

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,

Monsieur le Président du Conseil Général,

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin,

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers Alsace,

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin au titre de l'article L.123-9 ainsi qu'au titre de l'article R.123-17 du code de l'urbanisme,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Brumath,

Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg,

une lettre d'information sera transmise aux communes limitrophes :

Madame le Maire de la Commune de BERNOLSHEIM

Monsieur le Maire de la Commune de HOCHSTETT

Monsieur le Maire de la Commune de KRAUTWILLER

Monsieur le Maire de la Commune de MINVERSHEIM

Madame le Maire de la Commune de SCHWINDRATZHEIM

Monsieur le Maire de la Commune de WAHLENHEIM

Monsieur le Maire de la Commune de WALTENHEIM-SUR-ZORN

Monsieur le Maire de la Commune de WINGERSHEIM

Monsieur le Maire de la Commune de WITTERSHEIM

le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour information à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ;

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage durant un mois** en mairie.

INFORME QUE :

le dossier tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public ;

la présente délibération sera transmise à :

. Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,

La délibération est approuvée par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : M. Fleck A., Mme Lausecker G.

3. Site Internet de la Commune : adhésion au Réseau des Communes

M. Maurice Scherer entre en séance à 19h15

Rapporteur : le Maire

M. Muller rappelle aux élus la réunion de vendredi 02 juillet 2010 à 20h00 au sujet du site Internet de la Commune.

Le Maire présente aux élus le site Internet Réseau des Communes et rappelle les tarifs retenus après discussion lors de la précédente séance du Conseil Municipal : 1 104 € HT pour l'acquisition du site et 390 € HT par an pour la maintenance.

Il informe les élus qu'au titre de l'année 2010 la maintenance est offerte.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'adhérer au site Internet RESEAU DES COMMUNES pour un montant de 1 104 € HT au titre de l'achat du site Internet et 390 € HT par an au titre de la maintenance annuelle,
- ▶ **AUTORISE** le maire à signer les documents relatifs à cette adhésion.

La délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ

4. Inondations du 06 juin et du 09 juin 2010

Rapporteur : le Maire

Le Maire remercie l'ensemble des intervenants pour leur secours face aux inondations du 09 juin 2010.

L'ampleur des dégâts a pu être réduite du fait d'une meilleure gestion de l'évènement et d'une alerte donnée très rapidement. Les secours du SDIS et de la Protection civile étaient sur le terrain dès le début des inondations.

Selon le rapport de la protection Civile, 21 personnes et 7 véhicules étaient présents en plus des pompiers et des bénévoles.

Le Maire informe les élus de l'acquisition et de la distribution de sacs « boudins » aux personnes sinistrées dans un premier temps.

Des sacs supplémentaires sont à la disposition des habitants de Mommenheim ainsi que du sable pour les remplir.

A la demande de M. Fleck, il précise que les sacs sont gratuits et qu'il y en a 6 par foyer.

Mme Kapps précise que l'information n'est pas passée partout.

M. Fleck indique que certaines personnes n'ont eu que 4 sacs. M. Mittelhaeuser répond qu'elles peuvent venir en mairie en chercher 2 supplémentaires.

M. Glasser précise que certaines personnes ont acheté elles-mêmes les sacs. Il ne faut pas s'étonner du nombre élevé de sacs de sable devant certaines propriétés.

Mme Kapps insiste pour que les ruisseaux soient nettoyés. Le Maire précise que le vendredi 02 juillet 2010 à 10h, la police de l'eau sera présente et qu'ils iront sur place pour étudier l'état des cours d'eau et fossés du village.

M. Mittelhaeuser remercie l'ensemble des agriculteurs pour leur réactivité et mobilité face au sinistre.

Le Maire informe les élus que suite à la réunion du 18 juin 2010 en Sous-préfecture avec M. le Sous-préfet, la DDT, le Conseil Général, il a été décidé qu'une réunion serait organisée à la rentrée avec l'ensemble des Maires concernés par l'implantation des bassins de rétention.

Un choix devra être opéré quant à la suite de l'étude menée par la société Sogreah qui propose 4 scénarii.

Divers

▪ PDA : le Maire informe les élus de la tenue d'une enquête publique en vue de l'obtention de l'autorisation d'effectuer les aménagements hydrauliques nécessaires à la réalisation de la plate-forme départementale d'activités de la région de Brumath. Le dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public du 23 août 2010 au

07septembre 2010 inclus. Le commissaire enquêteur siégera à la mairie de Mommenheim le lundi 30 août de 9h à 12h et le mardi 07 septembre de 9h à 12h.

▪ Crèche familiale : le Maire informe les élus du souhait d'une habitante de Mommenheim de créer une crèche familiale. Elle souhaite rencontrer des membres de la Commission des affaires scolaires. La date du lundi 05 juillet à 20h15 est retenue.

A la demande de Mme Lausecker, le Maire précise que la Communauté de Communes de la Région de Brumath n'a pas la compétence en matière de crèche.

▪ Commission de gestion des salles : Mme Munchenbach-Keller informe les élus de la date de réunion de la Commission de gestion des salles : jeudi 01 juillet 2010 à 20h00.

M. Muller informe les élus de la possibilité d'effectuer la réservation des salles communales par le site Internet.

▪ Diffusion des débats du Conseil Municipal : le Maire sollicite l'avis des élus quant à la diffusion des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal sur Internet. L'ensemble des élus est pour la diffusion des comptes rendus sur Internet.

▪ Commission sécurité : le Maire sollicite les membres de la commission sécurité pour mener une réflexion sur le plan de sauvegarde communal et en effectuer une présentation lors d'une réunion. Après discussion, le maire indique que cela peut être fait en septembre 2010.

▪ Travaux de gravillonnage : à la demande de M. Muller, le Maire précise que les travaux de gravillonnage des routes départementales ont démarré. L'entreprise intervient pour le compte du Conseil Général.

▪ Voirie : M. Glasser signale l'affaissement du trottoir devant la Coop rue du Général de Gaulle. Il précise qu'une des barrières devant la boulangerie est tordue.

▪ Rue du rail : M. Glasser signale l'état dégradé de la rue. M. Mittelhaeuser indique que le mercredi 30 juin 2010, l'Association Foncière vérifiera l'état des chemins et passera dans la rue du rail. Le Maire précise que les camions ne devraient pas circuler dans la rue du Rail.

▪ Sentier des Calvaires : à la demande de Mme Kapps, M. Mittelhaeuser indique que ce sentier sera remis en état.

Communications

- Règlement du PLU daté du 23 juin 2010 + plans 1/ 2000 et 1/5000
- Planning approximatif du PLU
- Invitation Feu d'artifice

Séance levée à 20h00.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme

Le Maire,

Francis WOLF

Les signatures des membres présents suivent :

Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 ^{er} Adjoint	M. Gérard MITTELHAEUSER 2 ^{ème} Adjoint	Mme Béatrice SCHNEIDER 3 ^{ème} Adjointe	M. Jeannot KLEIN 4 ^{ème} Adjoint
Joseph AMMANN Conseiller Municipal	André FLECK Conseiller Municipal	Arnaud GLASSER Conseiller Municipal	Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal	Simone HARTER Conseillère Municipale
ABSENTE Christine HEITZ Conseillère Municipale	Elisabeth JAECK Conseillère Municipale	Brigitte KAPPS Conseillère Municipale	Joseph KUHN Conseiller Municipal	Geneviève LAUSECKER Conseillère Municipale
Bernadette MATHERN Conseillère Municipale	Eric MULLER Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	Maurice SCHERER Conseiller Municipal	